

CONSEIL MUNICIPAL DE SARDENT

Procès-Verbal

SÉANCE DU 7 juillet 2025

Table des matières

Ouverture.....	1-2
Approbation du procès-verbal du 10 avril 2025.....	2
Délibération n°2025/14 : Adhésion des communes de Saint-Léger-La-Montagne, Soubrebost, Maisonnisses au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour / Approuvée à l'unanimité	2
Délibération n°2025/15 : Adhésion de la commune de Saint-Dizier-La-Tour et de Saint-Martial-Le-Vieux au S.D.I.C.23 / Approuvée à l'unanimité.....	3
Délibération n°2025/16 : Autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux avec le Département de la Creuse /Approuvée à l'unanimité.....	3
Délibération n°2025/17 : Autorisant Monsieur le Maire à signer la convention relative à la formation des personnels dans le cadre de l'offre de service « Restauration scolaire » / Approuvée à l'unanimité...4	
Délibération n°2025/18 : Déterminant les taux de promotion pour les avancements de grade / Approuvée à l'unanimité.....	4
Délibération n°2025/19 : Création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet (35h) / Approuvé à l'unanimité.....	5
Délibération n°2025/20 : Demande de l'association ARTI-SHOWS 2 d'une subvention pour 2025 / Approuvé à l'unanimité.....	5
Demande d'une subvention pour l'école Martin Nadaud de Bourganeuf.....	5
Délibération n°2025/21 : Transformation d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (33h) /Approuvée à l'unanimité :	6
Délibération n°2025/22 : Motion pour la reprise de l'activité de radiothérapie du centre hospitalier de Guéret / Approuvé à l'unanimité.....	6-7
Points sur la situation budgétaire.....	7
Point sur les travaux.....	7-8
Point sur le personnel.....	8
Questions diverses.....	9

Ouverture

L'an deux mil vingt-cinq, le 7 juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/06/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 10

Etaient présents : Mmes Joëlle FAUCONNET, Fanny LAPORTE-CADILLON, Patricia ANGELINI, Sandra TERRACOL, Ms GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, DUGUET Pierre, Jérôme CANDORET, David CHASSAGNE, Christian GAUTHIER

Etaient absents et excusés : Mmes Christelle BAUMET et Angélique THELIOL, Ms Régis GUYONNET et Pascal LESOUPLE.

Secrétaire de séance : Mme Joëlle FAUCONNET

M. le maire propose le rajout de la délibération 2025/19 : « la création d'un poste d'agent de maîtrise principal ». Le conseil municipal valide cette décision à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du 10 avril 2025

- Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2025/14 : Adhésion des communes de Saint-Léger-La-Montagne, Soubrebost, Maisonnisses au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour / Approuvée à l'unanimité

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur la demande d'adhésion au Syndicat des Eaux de l'Ardour, **à compter du 1^{er} janvier 2026**, des communes de Saint-Léger-la-Montagne, Soubrebost, Maisonnisses.

Conformément à l'article L 5211.18 du CGCT, cette validation est soumise à l'approbation des communes et communautés de communes membres qui disposent, pour se prononcer, d'un délai de trois mois à compter de la notification. L'absence de délibération du Conseil municipal (Communautaire), à l'issue de ce délai, vaut acceptation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération n°2025/04 du 07 avril 2025 du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour approuvant la demande d'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2026 des communes Saint-Léger-la-Montagne, Soubrebost, Maisonnisses dans les conditions précisées sur la délibération jointe.

Vu le projet de statuts à intervenir,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal *à l'unanimité des membres présents* :

- APPROUVE l'adhésion des communes de Saint-Léger-la-Montagne, Soubrebost, Maisonnisses dans les conditions précisées sur la délibération jointe.
- Adopte les statuts annexés à la présente délibération,

- Charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour.

2 Délibération n°2025/15 : Adhésion de la commune de Saint-Dizier-La-Tour et de Saint-Martial-Le-Vieux au S.D.I.C.23 / Approuvée à l'unanimité

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, le Syndicat Intercommunal pour le Développement de l'Informatique Communale (SDIC 23) a pris une délibération n°2025-03/05 lors de la réunion du Comité Syndical en date du 20 mars 2025 concernant l'adhésion de 2 nouvelles communes :

- Saint-Dizier-La-Tour
- Saint-Martial-Le-Vieux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'adhésion des communes de Saint-Dizier-La-Tour, et de Saint-Martial-Le-Vieux au S.D.I.C.23

Délibération n°2025/16 : Autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux avec le Département de la Creuse / Approuvée à l'unanimité

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, dans le cadre des permanences du service social du Département de la Creuse, la convention a pour objet la mise à disposition d'un bureau situé à la Maison France Services sise 6 Place du Docteur Vincent 23250 Sardent, le 2^{ème} jeudi en matinée de chaque mois, ainsi qu'un vendredi après-midi sur 2 et à la demande les autres jours selon les rendez-vous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux avec Madame Valérie SIMONET, Président du Conseil Départemental de la Creuse.

Délibération n°2025/17 : Autorisant Monsieur le Maire à signer la convention relative à la formation des personnels dans le cadre de l'offre de service « Restauration scolaire »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, la convention a pour objet de définir les modalités de réalisation d'une formation qui sera organisée dans le cadre de l'offre de service « restauration scolaire » portée par l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse, elle-même pilote du Projet Alimentaire Territorial pour la Creuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la formation des personnels dans le cadre de l'offre de service « Restauration scolaire » avec l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse représentée par Madame la Présidente, Valérie SIMONET.

Délibération n°2025/18 : Déterminant les taux de promotion pour les avancements de grade / Approuvée à l'unanimité

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L522-27,

Vu l'avis favorable des membres du Comité Technique réunis le 03 juillet 2025,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L522-27 du Code général de la fonction publique, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade, comme suit :

- 100% pour tous les grades existants sur le tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le taux proposé pour la procédure d'avancement de grade.

**Délibération n°2025/19 : Création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet (35h)
/ Approuvé à l'unanimité**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal à la suite d'un avancement de grade, il faut créer un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet (35h) à partir du 1^{er} août 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De créer au 1^{er} août 2025 un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet (35h),
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**Délibération n°2025/20 : : Demande de l'association ARTI-SHOWS 2 d'une subvention pour 2025 /
Approuvé à l'unanimité**

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention de l'association ARTI-SHOWS 2 pour 2025. Il sollicite une contribution de 1 200€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'octroyer une subvention d'un montant de 700€ pour 2025,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les écritures comptables.

Demande d'une subvention pour l'école Martin Nadaud de Bourganeuf

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention de l'école primaire Martin Nadaud de Bourganeuf pour un enfant de la commune. Cependant, la commune de Sardent ayant déjà une école et des frais liées à cette structure, la demande de subvention ne peut être accordée.

**Délibération n°2025/21 : Transformation d'un poste d'adjoint technique à temps non complet
(33h)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un adjoint technique titulaire sur un emploi permanent à temps complet a démissionné (poste créé le 20/12/2017 à la suite de la délibération du 10/10/2017).

De ce fait, il est souhaitable de recruter un agent sur ce poste à temps non complet à 33h à partir du 1^{er} septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire :

- A effectuer la déclaration de vacance du poste,
 - De transformer au 1^{er} septembre 2025 ce poste d'adjoint technique à temps non complet à 33h,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Délibération n°2025/22 : Motion pour la reprise de l'activité de radiothérapie du centre hospitalier de Guéret / Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire fait part de la motion pour la reprise de l'activité de radiothérapie du Centre Hospitalier de Guéret transmise par L'AMAC 23.

**MOTION POUR LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ DE RADIOTHÉRAPIE
DU CENTRE HOSPITALIER DE GUERET**

Depuis le 10 février dernier, le service de radiothérapie du Centre hospitalier de Guéret n'assure plus le traitement des patients atteints de cancer faute de personnels médicaux qualifiés.

Les patients doivent se rendre à Limoges, Châteauroux ou encore Clermont-Ferrand les obligeant à subir des temps de trajet oscillant entre 2 et 3 heures.

Ces déplacements génèrent non seulement une grande fatigue physique mais également beaucoup de stress puisqu'il s'agit de s'adapter à un nouvel établissement, une nouvelle équipe médicale, un nouveau médecin.
Le 19 avril dernier, l'AMAC 23 interpellait la Direction Départementale de l'ARS sur cette situation.

Cette dernière évoquait solliciter les acteurs concernés pour envisager une reprise d'activités à la mi-mai et en premier lieu, le CHRU de Limoges, titulaire de l'autorisation délivrée par l'ARS, qui se doit d'assurer les effectifs de physiciens médicaux nécessaires à cette réouverture.

Aujourd'hui, à la mi-juin, aucune nouvelle, aucune visibilité, ni assurance d'une réouverture prochaine.

Dans ce contexte, l'AMAC :

Exige une rencontre dans les plus brefs délais (en semaine 25) avec les Directions respectives de l'ARS 23, du CHRU de Limoges et du CH de Guéret ;

Demande au ministre de la Santé et de l'accès aux soins, ainsi qu'aux instances régionales et départementales de l'ARS de remédier à cette situation intolérable en matière de prise en charge de la patientèle en rétablissant un accès à la radiothérapie de proximité conforme aux exigences de qualité et de sécurité

Souligne que la France, dans bon nombre de textes juridiques fondateurs, affirme l'accès aux soins - intimement lié au droit à la vie - comme principe fondamental, que chaque creusois (e) peut légitimement revendiquer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

**De soutenir cette motion pour la reprise de l'activité de radiothérapie du Centre Hospitalier de Guéret
Autorise Monsieur le Maire à transmettre cette motion à l'ARS et à la Préfecture.**

Point sur la situation budgétaire

Chapitres	Fonctionnement				Investissement			
	Dépenses réalisées	% réalisés	Recettes réalisées	% réalisés	Dépenses réalisées	% réalisés	Recettes réalisées	% réalisés
011	146 553, 67 €	39,57 %						
012	241 851, 13 €	45,16 %						
65	68 725, 76 €	69.21 %						
Total	457 130,56 €		632 741,54€	52,62 %	67 912,50 €	11,73	37 886,02€	14,49

Monsieur le maire indique qu'au niveau des dépenses de fonctionnement nous sommes à environ 50 % de réalisé, idem pour les recettes.

Au niveau des dépenses d'investissement, il y a eu l'achat du camion-benne pour un montant de 30 000€.

Nous avons perçu comme recettes d'investissements la dotation du F.C.T.V.A pour un montant de 28 017, 92 €, ainsi en reste à réaliser la dotation d'équipement des territoires ruraux de 2024 (D.E.T.R) concernant les travaux de voiries pour un montant de 37 892,02 €

Point sur les travaux

M AUGUSTYNIAK Jérôme informe le conseil municipal qu'il y aura des travaux de voirie début septembre au village du Mont et à La Fayaubost.

Monsieur le Maire précise que le cabinet Gèonat pour la digue de Masmangeas va lancer la procédure pour l'attribution du marché en septembre /octobre 2025.

Point sur le personnel

M. le maire retrace les postes permanents dans chaque filière :

- Filière technique : 1 poste à 35h00 agent de maîtrise principal
: 1 poste à 35h00 agent de maîtrise
: 1 poste à 35h00 adjoint technique
: 1 poste à 35h00 adjoint technique (démission de l'agent) remplacer par un poste à 33h
: 1 poste à 31h00 adjoint technique (agent en disponibilité)
: 1 poste à 16h30 adjoint technique
- Filière administrative : 1 poste vacant à 35h00 : attaché
: 1 poste vacant à 35h00 : adjoint administratif
: 1 poste à 35h00 de rédacteur
: 1 poste à 31h00 d'adjoint administratif
: 1 poste à 24h00 d'adjoint administratif
- Filière culturelle : 1 poste à 10h30 d'adjoint du patrimoine (agent en disponibilité)
- Filière animation : 1 poste à 35h00 adjoint d'animation (agent en disponibilité)
- Filière sociale : 1 poste à 35h00 A.T.S.E.M

Vu les nécessités de service du restaurant scolaire Monsieur le Maire souhaite recruter un agent pour poste à 4h00 par jour.

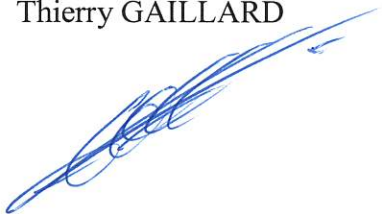
De nouveau en contact avec le Moulin Rabaud, Monsieur le Maire désire reconduire un contrat d'apprentissage en petite enfance pour la rentrée scolaire 2025/2026.

Questions diverses

Néant

La séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Thierry GAILLARD



La secrétaire de séance,
Joëlle FAUCONNET



